



# Politique d'exclusion relative aux armes controversées

## Rothschild & Co Asset Management Europe a mis en place une politique d'exclusion concernant les investissements dans les sociétés impliquées dans la production d'armes controversées.

Cette politique fait partie intégrante du cadre d'investissement responsable qui couvre les activités de Gestion d'actifs. Elle est :

- Conforme à la réglementation en vigueur ;
- En ligne avec notre démarche d'intégration des critères ESG dans nos stratégies d'investissement ;
- Une contribution à la réponse à apporter aux risques induits par les risques ESG afin de mieux protéger nos investisseurs.

Cette politique d'exclusion relative aux armes controversées s'applique à nos différentes activités d'investissement de Gestion d'actifs. Elle couvre également les comptes gérés sous mandat et les fonds dédiés, mais ne s'applique pas aux produits structurés sur indice.

## Définition du secteur des armes controversées :

Cette politique d'exclusion s'applique aux entreprises impliquées dans la production d'armes interdites par la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008) et le Traité d'Ottawa sur les Mines Anti-Personnel (1999) :

- Armes à sous munitions : Rothschild & Co Asset Management Europe exclut les sociétés impliquées dans la production d'armes à sous-munitions (BASM), de composants et de plateformes de livraison ;
- Mines terrestres : Rothschild & Co Asset Management Europe exclut les sociétés impliquées dans la production de mines antipersonnel (MAP) et de leurs composants.

Le respect de ces principes se fait sur la base d'informations provenant de notre prestataire de données extra-financières MSCI ESG Research.

## Cette politique d'exclusion est mise en œuvre selon les règles suivantes :

### Gestion directe d'actifs cotés et non cotés

- Aucun nouvel investissement n'est réalisé et aucun nouveau financement n'est accordé aux sociétés impliquées dans la production d'armes interdites par la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (2008) et le Traité d'Ottawa sur les mines antipersonnel (1999).

### Gestion indirecte, fonds de fonds cotés et non cotés

Lorsque nous n'investissons pas directement dans des entreprises mais plutôt dans des fonds ou des fonds de fonds, la mise en œuvre de ces principes est plus complexe. Dès lors :

- Nous intégrons dans notre processus de sélection de fonds, l'analyse de la politique relative aux armes controversées mise en œuvre par les sociétés de gestion ;
- Nous avons défini, au niveau des fonds de fonds cotés, un seuil très résiduel de 1% maximum d'exposition réelle aux entreprises en violation. Cette dernière ne pourra provenir que des produits dont la composition est liée à des indices exposés à un ou plusieurs pays non-signataires de la Convention d'Oslo et du Traité d'Ottawa.

Seuls les fonds alternatifs, illiquides (tels que les fonds de private equity) et ceux liés aux matières premières, tels que définis dans la liste d'achats de Rothschild & Co Asset Management Europe ou par l'activité Private Assets, sont exclus de ce cadre pour des raisons techniques (manque de transparence des données, concentration de l'univers, composition des indices etc.). Ces fonds continuent à faire l'objet d'engagement pour la mise en place d'une politique ou pour échanger sur leur éventuelle exposition. Dans tous les cas, nous faisons toujours nos meilleurs efforts pour trouver l'alternative la plus respectueuse possible de nos principes d'investissement relatifs aux armes controversées.

### En gestion déléguée

Pour les titres vifs, notre politique d'exclusion s'applique à la société de gestion par délégation sur la partie du portefeuille qui lui est déléguée.

Pour les délégataires investissant dans des OPC, ces derniers (à l'exception de certaines stratégies) doivent appliquer la politique d'exclusion relative aux armes controversées définie par les délégataires.

Cette politique d'exclusion relative aux armes controversées est publiée sur le site web de la société de gestion Rothschild & Co Asset Management Europe. Elle a été actualisée en 2022.

Ce document n'est en aucun cas un document promotionnel.

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société en commandite simple, au capital de 1 818 181,89 euros, dont le siège social est au 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 6 juin 2017 sous le N° GP 17000014, RCS : 824 540 173 RCS Paris.

### À propos de la division Asset Management de Rothschild & Co

Division spécialisée en gestion d'actifs du groupe Rothschild & Co, nous offrons des services personnalisés de gestion à une large clientèle d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs. Nous articulons notre développement autour d'une gamme de fonds ouverts, commercialisés sous quatre marques fortes : Conviction, Valor, Thematic et 4Change, et bénéficiant de nos expertises de long terme en gestion active et de conviction ainsi qu'en gestion déléguée. Basés à Paris et implantés dans 10 pays en Europe, nous gérons plus de 22 milliards d'euros et regroupons près de 150 collaborateurs. Plus d'informations sur : [www.am.eu.rothschildandco.com](http://www.am.eu.rothschildandco.com)



Rejoignez-nous  
sur **LinkedIn** 

Retrouvez toutes les  
informations sur  
[am.eu.rothschildandco.com](https://am.eu.rothschildandco.com)

 **Rothschild & Co**  
Asset Management